



INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) du 03/08/2026 à 13h

LA NUIT GUILLAUME

Du samedi 8 au dimanche 9 août 2026

Autorité Organisatrice : Société des régates de la Dives
Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règles HN Osiris
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, du coucher au lever du soleil.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par l'envoi du pavillon L sur le bateau comité et appel VHF.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est la terrasse de la SRD. Un groupe whatsapp sera dédié.
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le **canal VHF 06**.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement fourni par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

6. PROGRAMME :

6.1

Ouverture des portes le 8 août	03h45
Briefing le 7 août	18h30
Sortie du port le 8 août	07h00
Signal d'avertissement le 8 août	08h15
Coucher du soleil samedi 8 août	21h19
Ouverture des portes le 9 août	05h15
Fermeture de la ligne le 9 août	16h
Fermeture des portes le 9 août	10h50
Coefficient de marée	46-48-53
Pleine mer	06h17-18h59-07h53
Coucher de soleil samedi 8 août	21h31

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est à **08h15 le samedi 8 août**.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon d'avertissement est celui de la SRD.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : flamme numérique.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à laisser à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à laisser à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

9.5 Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bouée DI	B o u é e d u balisage	Cylindrique jaune	Bouée DI

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la bouée DI.

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF donné en IC 3.2. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **10 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVÉE

14.1 La ligne d'arrivée sera la bouée DI

14.2 [DP] Quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée au passage de la bouée DI sur le canal de **course 06**.

15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

[DP] Pénalités pour infraction aux règles hors chapitre 2 des RCV :

Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2), pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à une disqualification.

15.3 Réparations :

La règle 61.2(b) est modifiée comme suit : (4) par une blessure ou un dommage physique dû à l'action d'un bateau ayant enfreint une règle du chapitre 2, ou de la partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, ou d'un navire qui n'était pas *en course* et qui avait obligation de se maintenir à l'écart.

15.4 **Pour tout bateau pointé à l'intérieur d'une zone interdite, une pénalité sera DSQ sans instruction.**

En cas d'infraction caractérisée pouvant apporter un avantage significatif, le comité de course pourra saisir le jury pour instruire l'infraction. Une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification pourra être appliquée

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 La fermeture de la ligne est le dimanche 9 août à 16h00.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans ce délai seront classés DNF.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé salle des régates à la SRD.

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située salle des régates à la SRD. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps**

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en IC 3.2. (**canal 06**)

19.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

19.5 Les bateaux munis d'un AIS doivent le laisser en marche pendant toute la durée de la course et donner au comité son nom déclaré à l'ANFR.

19.6 Les balises personnelles AIS sont conseillées.

19.7 **Le port de la brassière est obligatoire depuis le départ du ponton jusqu'à l'arrivée à terre en fin de course. La nuit (du coucher au lever du soleil) le port d'un harnais frappé sur le bateau est obligatoire.**

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

28. PRIX

Des dotations seront distribuées lors de la remise des prix à 18h30 le dimanche 9 août.

ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Didier LEGRIX

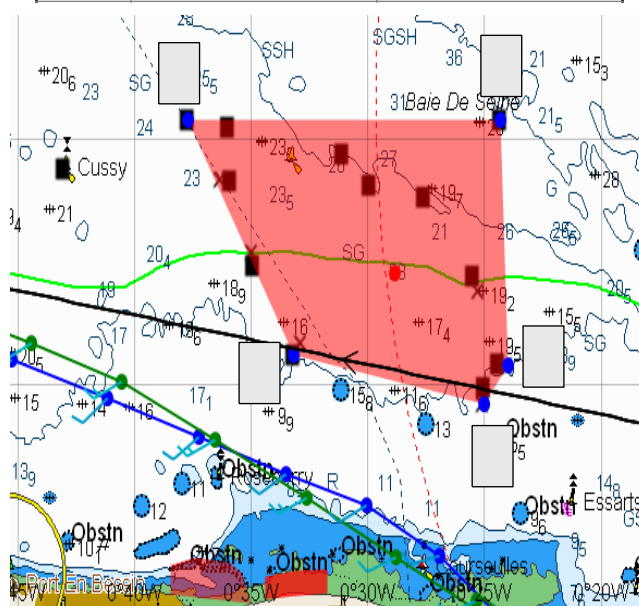
Président du jury : Sandrine POUCH

ANNEXE ZONES DE COURSE



ZONE INTERDITE DU PARC ÉOLIEN DE COURSEULLE

1	49° 30.400' N	0° 37.700' W
2	49° 30.400' N	0° 24.300' W
3	49° 25.400' N	0° 24.000' W
4	49° 24.600' N	0° 25.000' W
5	49° 25.600' N	0° 33.200' W



ANNEXE PARCOURS

<i>PARCOURS 1 Flamme N°1</i>		<i>93 mn</i>
<i>DEPART</i>		<i>Entre DI et bateau comité</i>
<i>Bouée dégagement suivant pavillonnaire</i>		
<i>Card. Nord</i>	<i>Les essarts de langrunes</i>	<i>Laisser à bâbord</i>
<i>Card. Ouest</i>	<i>Quineville</i>	<i>Contourner en laissant à tribord</i>
<i>Card. Ouest</i>	<i>Cussy</i>	<i>**Laisser à tribord</i>
<i>Card. Nord</i>	<i>Les essarts de Langrunes</i>	<i>Laisser à tribord</i>
<i>Card. Nord</i>	<i>Merville</i>	<i>**Laisser à babord</i>
<i>ARRIVEE</i>		<i>DI</i>

**** Ces bouées doivent être considérées comme une porte, le bateau devra passer entre la marque et un point fictif au nord de celle-ci à maximum 200 mètres. Ces portes pourront éventuellement servir de ligne d'arrivée anticipée.**

<i>PARCOURS 2 Flamme N°2</i>		<i>78 mn</i>
<i>DEPART</i>		<i>Entre DI et bateau comité</i>
<i>Bouée dégagement suivant pavillonnaire</i>		
<i>Card. Nord</i>	<i>Les essarts de langrunes</i>	<i>Laisser à bâbord</i>
<i>Card. Est</i>	<i>Norfolk</i>	<i>Contourner en laissant à tribord</i>
<i>Card. Ouest</i>	<i>Cussy</i>	<i>**Contourner en laissant à tribord</i>
<i>Card. Nord</i>	<i>Les essarts de Langrunes</i>	<i>Laisser à tribord</i>
<i>Card. Est</i>	<i>Ouistreham</i>	<i>**Laisser à babord</i>
<i>ARRIVEE</i>		<i>DI</i>

**** Ces bouées doivent être considérées comme une porte, le bateau devra passer entre la marque et un point fictif au nord de celle-ci à maximum 200 mètres. Ces portes pourront éventuellement servir de ligne d'arrivée anticipée**

<i>PARCOURS 3 Flamme N°3</i>		<i>65 mn</i>
<i>DEPART</i>		<i>Entre DI et bateau comité</i>
<i>Bouée dégagement suivant pavillonnaire</i>		
<i>Card. Nord</i>	<i>Les essarts de langrunes</i>	<i>Laisser à babord</i>
<i>Card. Ouest</i>	<i>Cussy</i>	<i>**Contourner en laissant à babord</i>
<i>Card Est</i>	<i>Broadsword</i>	<i>Contourner en laissant à babord</i>
<i>Card. Nord</i>	<i>Les essarts de Langrunes</i>	<i>Laisser à tribord</i>
<i>Card. Est</i>	<i>Ouistreham</i>	<i>**Laisser à babord</i>
<i>ARRIVEE</i>		<i>DI</i>

**** Ces bouées doivent être considérées comme une porte, le bateau devra passer entre la marque et un point fictif au nord de celle-ci à maximum 200 mètres. Ces portes pourront éventuellement servir de ligne d'arrivée anticipée**

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

[DP] Auto-pointage aux marques

Les concurrents doivent s'auto-pointer aux passages des marques autres que la ligne de départ et la marque de dégagement éventuelle.

Chaque bateau doit relever son heure de passage aux marques précisées en annexe parcours ainsi que les noms et le numéro des bateaux se situant devant et derrière puis reporter ces éléments sur la déclaration d'arrivée. Un auto-pointage à l'arrivée est obligatoire. Chaque concurrent devra pouvoir fournir ses pointages à l'arrivée au Comité de Course.

Réduire ou modifier du parcours après le départ.

Le comité de course peut interrompre, réduire ou modifier une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en établissant un ordre d'arrivée. Cet ordre d'arrivée pourra être le dernier pointage **à une des marques Waypoint à contourner ou une porte**. Il sera effectué par le relevé des positions sur la cartographie de l'épreuve.

La procédure d'information par pavillon sera remplacée par l'envoi de messages VHF avec accusé de réception ou autre moyen électronique. Ceci modifie la RCV Signaux de course et la RCV 90.2 (c).